

CP 140.02c Personnel de garage



Indexation 11/2022

+ 2%

Salaires barémiques

38 heures/semaine

	salaire horaire
Manoeuvre	12,5881
Qualifié 3e catégorie	13,3659
Qualifié 2e catégorie	14,6955
Qualifié 1re catégorie	15,4775
Hors catégorie	16,5186

Indemnités

Sécurité d'existence à charge de l'employeur

Remboursement auprès du fonds.

par journée de chômage (chômage temporaire pour raisons économiques)	3,00 EUR
avec un maximum par année civile de	90,00 EUR
